



C'est la cinquième fois en dix ans que la détresseuse de seniors comparait devant une Cour pénale (ci-contre aux côtés de son avocate, Me Véronique Fontana).

L'ESCROC PRÉTEND «S'ÊTRE FAIT AVOIR»

PROCÈS La grand-mère multirécidiviste encourt 3 ans et 4 mois de prison ferme pour avoir soutiré 120 000 fr. à une nonagénaire de Vevey (VD) et commis de nombreux vols de bijoux.

«**J**e regrette énormément, parce que je n'aimerais pas qu'on agisse de la sorte avec mes parents, qui ont presque 80 ans...» Déjà condamnée à quatre reprises en sept ans pour vol par métier, abus de confiance, escroquerie ou encore faux dans les titres – toujours à l'insu de seniors, dans toute la Suisse romande –, Francesca* (56 ans) est retournée derrière les barreaux il y a un peu plus de 16 mois. Pour des délits du même ordre; le blanchiment d'argent et les menaces en plus. Car en plus d'avoir dérobé de nombreux bijoux, entre l'été 2016 et janvier 2017 (auprès de personnes âgées de 79 à 85 ans, voire au-delà: les propriétaires de certains biens n'ayant pas pu être identifiés),

cette rentière AI était surtout parvenue à extorquer quelque 120 000 fr. à Henriette*, une nonagénaire de Vevey (*lire notre édition d'hier*).

«Cette dame a voulu m'aider»

La quinquagénaire ne conteste pas avoir su attendre cette veuve en se présentant comme une victime de son compagnon d'alors. Un délinquant kosovar – complice de sa propre activité délictueuse –, qui l'aurait frappée jusqu'à lui casser des côtes, et avec lequel elle envisageait pourtant de construire une maison dans les Balkans. Un projet immobilier pour lequel le couple toxique n'avait pas la moindre ressource financière...

«Je n'ai pas profité de cette dame. C'est elle qui voulait spon-

tanément m'aider, car elle avait plus de considération pour moi que pour sa fille», a tenté Francesca face au Tribunal de l'Est vaudois. «C'est une femme exceptionnelle, formidable, je l'adore: elle sera toujours dans mon cœur.» Et d'expliquer que l'ainée lui avait donné une clé de son appartement, et qu'elle restait parfois manger ou dormir à son domicile: «Elle me lavait même mon linge.»

Seulement voilà: les fameux 120 000 fr. d'Henriette correspondaient à la totalité de la fortune de la retraitée... «Je le faisais car mon ex me menaçait, et l'amour rend aveugle», s'est justifiée la multirécidiviste. Celle qui est aussi grand-mère conteste en revanche avoir à son tour menacé de mort la nonagénaire et sa fille, une

fois que cette dernière avait fait annuler les précieuses procurations bancaires. «Ce que j'ai dit, c'est que si je n'étais plus aidée, c'est moi qui serais zigouillée (*ndlr: par sa belle-famille kosovare*)», a juré Francesca. Avant d'ajouter: «Je me suis fait avoir, ces gens-là ont bien vécu, alors que moi je me retrouve en prison avec un cancer...» Une tumeur que la quinquagénaire aurait développée depuis sa réincarcération.

Son avocate, Me Véronique Fontana, a demandé une peine compatible avec une libération immédiate. La procureure Myriam Bourquin, quant à elle, a prié les trois juges de «ne pas se laisser bernier» et requiert 40 mois de prison ferme. Verdict aujourd'hui.